

	<b>Conseil d'administration extraordinaire du 21 septembre 2023</b>  <b>Procès-verbal</b>	Référence	PV CA/DIR 2023-09-21
		Révision	
		Date d'application	<b>20 décembre 2023</b>
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Septembre 2023	20 décembre 2023
	Codexa	Conseil d'Administration

**Au titre des représentants de l'État :**

Représentant le Secrétariat Général des ministères chargés des Affaires Sociales : Isabelle REYNIER est présente.

Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Claire SANTARELLI est présente.

Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : Pascale DUCHÉ est présente.

Représentant la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation : Benoit LAVALLART est absent

**Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :**

Pascale JOLLIET est présente.

Philippe SUDREAU est présent.

Simone MATHOULIN-PELLISIER est absente.

**Au titre de la présidence de l'Université de Rennes, dont l'École est établissement composante :**

Éric HITTI est présent.

**Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :**

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : Bernard MESURÉ est présent et Christine SCHIBLER est absente.

Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : Zaynab RIET est absente et Laurence JAY-PASSOT est présente.

Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : Ronan SANQUER est présent.

Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : Noël VANDERSTOCK est présent.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : Thomas DEREGNAUCOURT est présent.

Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : Thierry LUGBULL est présent.

Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : Patrick LAMBERT est présent.

Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : Alexandre GHANEM est présent.

Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPhISP) : Thierry FOUÉRE est présent.

**Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :**

Sophie LANGOUET-PRIGENT est présente.

Jocelyn RAUDE est présent.

Michel SAMSON est présent.

**Au titre des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :**

Jean-Marie ANDRÉ est présent.

Marie-Florence THOMAS est présente.

Virginie MUNIGLIA est absente

**Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :**

Cédric AMIOT est présent.  
Frédérique QUIDU est présente.  
Christophe LERAT est présent.  
Manuella POUTÉ est présente.

**Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :**

Bastien LE DANTEC est présent.  
Jean-Sébastien OPIQUE est absent.

**Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :**

Chloé PIERRET est présente.

**Au titre des représentants des étudiants :**

Bleuenn LAOT est présente.

**Procurations :**

Simone MATHOULIN-PELLISSIER donne pouvoir à Pascale JOLLIET.  
Benoit LAVALLART donne pouvoir à Pascale JOLLIET.  
Zaynab RIET donne pouvoir à Laurence JAY-PASSOT.  
Jean-Sébastien OPIQUE donne pouvoir à Bastien LE DANTEC.  
Virginie MUNIGLIA donne pouvoir à Jean-Marie ANDRE.  
Bernard MESURÉ donne pouvoir à Christine SCHIBLER.

**Contrôleur financier :**

Kévin MARCHAND, représentant du contrôleur budgétaire en Région Bretagne

**Autres personnes présentes (EHESP) :**

Isabelle RICHARD, directrice de l'EHESP  
Manuel COAT, directeur de cabinet  
Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, Agent comptable  
Michel LOUAZEL, directeur des études  
Sylvie OLLITRAULT, directrice de recherche  
Marie RENAULT, directrice des ressources humaines  
Gaël LOSHOUARN, directeur du patrimoine et de la logistique  
Céline GEHANNIN, directrice des affaires financières (par intérim)  
Annette QUERO, responsable des affaires juridiques  
Séverine THIEFFRY, assistante de direction

**SOMMAIRE**

Point unique

Projet de relocalisation du site parisien de l'EHESP au sein de PariSanté Campus.....3

*(La séance est ouverte à 10h04 sous la présidence de Pascale JOLLIET.)*

*(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)*

**Mme JOLLIET** : Nous attendions 27 présents, 6 procurations ayant été envoyées, nous siégerons donc avec le quorum très largement avec 33 membres en exercice.

**Mme RICHARD** : Nous avons le quorum, Madame la Présidente.

**Mme JOLLIET** : Nous avons le quorum donc nous pouvons commencer. Il est 10 heures 04, cela me semble raisonnable pour commencer notre réunion à l'heure.

## **1. PROJET DE RELOCALISATION DU SITE PARISIEN DE L'EHESP AU SEIN DE PARISANTE CAMPUS**

*Un document est projeté*

**Mme JOLLIET** : Merci à tous de vous être libérés pour cette séance du Conseil d'administration extraordinaire. Nous allons nous consacrer à un examen approfondi du point sur le projet de relocalisation du site parisien de notre école au sein de ParisSanté Campus. Il s'agira bien sûr d'examiner ce projet, d'en discuter et d'examiner également les conditions.

Vous avez eu, parmi les documents qui vous ont été proposés, la convention avec l'INSERM que l'EHESP devra signer et dont nous aurons également à discuter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir à ce moment de la réunion ? Madame la Directrice, je crois alors que nous sommes fin prêts pour vous écouter.

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci beaucoup également à toutes celles et tous ceux qui ont pu se libérer pour ce Conseil d'administration extraordinaire. Nous allons donc partager avec vous les diapositives que j'ai préparées.

Je fais un petit rappel de contexte sur une diapositive que vous avez déjà vue lors du précédent Conseil d'administration. Le Président de l'Université de Sorbonne Paris-Nord, où nous avons actuellement les locaux de notre site parisien, nous a signifié au printemps 2022 son souhait de récupérer les dits locaux. Il souhaitait initialement les récupérer très rapidement et les négociations conduites par mon prédécesseur avaient permis de prolonger notre bail jusqu'à l'année universitaire 2023-2024. Aujourd'hui, notre bail va jusqu'au 14 septembre 2024.

Pour rappeler notre organisation actuelle sur notre site parisien, nous avons un ensemble de formations qui y sont organisées. Il y a le Master of Public Health, qui est une formation internationale organisée en anglais, une formation de master avec un M1 et plusieurs parcours de M2. Nous y organisons aussi une partie significative des enseignements du réseau doctoral de santé publique, d'autant plus qu'ils sont partagés avec les enseignements du Master of Public Health pour certains d'entre eux.

Nous y organisons un certain nombre des activités du programme doctoral santé travail, qui est aussi un programme national que nous coordonnons dans le cadre du plan national santé travail. Il y a notre master administration de la santé avec le parcours de M2 AMOS Paris, puisque nous avons aussi un parcours M2 AMOS à Rennes, mais ces deux formations s'adressent à des publics qui sont assez différents. Enfin, il y a un autre master dans le domaine de l'environnement et de l'eau, le M2 SPREG, qui est organisé à Paris, mais pas dans nos locaux parisiens.

Il y a donc des formations organisées sur notre site parisien et également des personnels, enseignants-chercheurs et administratifs, affectés à notre site parisien. Il s'agit de six personnels administratifs (un personnel en charge du master AMOS paris, deux personnels en charge du Master of Public Health, un personnel de documentation, une coordinatrice formation continue et notre secrétaire générale adjointe), ainsi que neuf enseignants-chercheurs dont j'ai indiqué sur la diapositive le département de rattachement.

La difficulté devant laquelle nous étions quand nous avons commencé à prendre ce dossier en main, c'était de résoudre cette équation à trois paramètres. Quelles sont les activités que nous souhaitons maintenir en Île-de-France ? De quels locaux pouvons-nous disposer, en partenariat avec qui et à quels coûts ? Enfin, quelles sont les conditions de travail pour les personnels actuellement affectés au site parisien ? Évidemment, ces trois questions ne sont pas indépendantes l'une de l'autre.

La première approche que nous avons eue a été de nous demander quel projet nous souhaitions faire pour le site parisien, d'autant plus qu'il y avait une sorte de diagnostic collectif qui disait que ce projet n'était pas extrêmement lisible et que c'était une partie de nos difficultés.

Nous sommes arrivés assez rapidement aux conclusions suivantes. Premièrement, il nous semble important de maintenir un site parisien. C'est le cas de toutes les écoles nationales de service public et il y aurait probablement une forme de risque à en décider autrement, d'autant plus que nous avons une activité de formation continue importante, y compris avec des programmes courts dont le recrutement est national et que le réseau ferré est ainsi fait qu'il est plus facile pour beaucoup de collègues de venir pour la journée ou pour deux ou trois jours sur Paris que sur Rennes s'ils viennent de Lyon, Marseille, Strasbourg, etc.

Nous avons aussi le souhait de maintenir en Île-de-France le programme de master administration de la santé, en partie pour les mêmes raisons, d'ailleurs, parce qu'il a un recrutement national, parce qu'il est organisé en alternance avec les étudiants dont l'entreprise est à différents endroits en France.

Il y a, par contre, la décision de relocaliser à Rennes le Master Of Public Health pour un ensemble de raisons que je vais détailler.

À partir de là, nous avons commencé à rechercher un site en Île-de-France, aussi central que possible et/ou facile d'accès pour Rennes et —c'est un élément qui avait déjà été discuté à la fois avec votre conseil et avec les collègues — ayant du sens. Je l'ai mis à la fois en gras et entre guillemets. C'est difficile de dire ce que cela veut dire exactement, mais ce serait avec un partenaire professionnel ou si possible académique, avec lequel des projets soient possibles de façon à ce que ce ne soit pas une toute petite structure isolée en Île-de-France.

À partir de là, nous avons avancé avec deux groupes de travail, un qui a été piloté par Michel LOUAZEL et Judith MUELLER sur la question du transfert du Master of Public Health à Rennes, ses impacts pédagogiques et logistiques, et un piloté par Marion AGENEAU et Liliane MILLOT sur la question du nouvel ancrage parisien.

Le premier élément qui a peut-être été un des déterminants de la recherche de locaux à Paris est la décision d'organiser le Master of Public Health à Rennes. Pourquoi donc ? Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiers de cette formation, c'est plutôt une formation d'excellence, en tout cas si on en juge par le ratio entre le nombre de candidatures et le nombre d'étudiants retenus. C'est une formation sur laquelle il y a une très forte demande.

Elle est totalement internationalisée. Aujourd'hui, je crois que parmi les 28 étudiants inscrits en M1 cette année, il y a 22 nationalités différentes, sur tous les continents. Cette diversité est à la fois très appréciée des étudiants et des intervenants. Il y a aussi une très forte internationalisation des enseignants et cela participe clairement au rayonnement international de l'EHESP, notamment via le réseau d'alumni que cela crée. Nous avons plein d'anciens du MPH à l'OMS, dans les ministères, dans de grosses ONG, etc.

Cette formation a donc été évaluée dans nos rapports d'accréditation successifs, qu'il s'agisse de l'agence nationale d'accréditation, le HCERES, ou de structures internationales comme l'ASPHER, et dans tous les cas, il était pointé le fait que la vie étudiante sur le site parisien actuel n'était pas satisfaisante. Sur le site parisien, on n'a pas l'impression d'entrer dans une école ou dans une faculté. On a plutôt l'impression de rentrer dans des locaux administratifs.

Enfin, et pour ma part quand j'ai pris la direction de l'École, c'est l'élément qui m'a semblé être celui auquel il était le plus nécessaire de remédier, alors que nous avons cette formation d'excellence qui représente quand même 90 étudiants entre le M1 et les différents parcours de M2, ce qui n'est pas négligeable au regard de notre volume total d'étudiants en Master, nous avons peu d'effets positifs sur les autres activités de l'EHESP. Nous avons peu de contacts entre les étudiants inscrits au MPH et les étudiants inscrits dans d'autres formations, et nous n'avons pas d'effet d'internationalisation à domicile de nos autres formations. Nous avons peu de contacts aussi des étudiants internationaux avec les étudiants français.

Nous n'avons pas de contact recherche, ou très peu, lors des missions d'enseignants alors que nous avons des enseignants de top niveau de santé publique du monde entier qui viennent enseigner au MPH, et ils n'ont pas l'occasion de faire la veille ou le lendemain le séminaire recherche à l'IRSET ou à Arènes. Il n'y a pas non plus d'intégration de cette formation dans la stratégie des relations internationales de l'Université de Rennes dont nous faisons partie désormais.

Enfin, vous savez que, dans le projet de l'Université de Rennes, l'EHESP est en charge de développer un centre interdisciplinaire en santé mondiale, et il y a une petite difficulté à expliquer que nous créons ce centre pour l'Université de Rennes, mais que notre formation internationalisée en santé mondiale n'est pas à Rennes.

Nous avons exploré un certain nombre de partenariats. Je vous montre rapidement cette diapositive puisque nous en avons déjà discuté en juillet. Nous avons cherché s'il était possible de faire affaire avec l'EN3S, mais leurs locaux ne permettent pas de mettre des bureaux à disposition. Avec l'ANAP c'était cher, trop grand en termes d'espace de locaux et pas « établissement recevant du public », donc nous ne pouvions pas y organiser des formations. Avec l'Institut des sourds et l'École de Val-de-Grâce, ils pouvaient nous louer des salles de temps en temps, mais pas nous accueillir en permanence.

Avec le CNAM, nous avons bien cru que cela allait marcher, mais ils ne pouvaient finalement pas nous proposer des locaux sur leur site du centre parisien où se trouvent les collègues qui travaillent sur des thématiques proches de nôtres, soit en santé, en numérique en santé ou sur le handicap, mais uniquement des locaux à la Plaine Saint-Denis, ce qui avait l'avantage d'être proche de notre site antérieur, mais qui nous donnait comme voisins les départements de mathématiques et de langues, qui ne sont pas ceux avec lesquels il est le plus facile de fabriquer un projet pédagogique et scientifique.

Le projet de PariSanté Campus – et cela peut donner l'impression d'une décision un peu rapide — est indiscutablement apparu tardivement avec une première information le 25 mai lorsque le Directeur de PariSanté Campus me met la main sur l'épaule dans les couloirs de SantExpo, pour une décision qui apparaît d'emblée comme une décision assez urgente puisque l'INSERM doit résigner son bail en décidant sur quels locaux elle résigne le bail et donc en sachant quelles sont les structures qu'elle va pouvoir héberger pour définir le nombre de mètres carrés qu'elle reprend.

Nous nous mettons donc en ordre de bataille le plus vite possible, avec plusieurs visites sur le site en juin et en juillet, la dernière le 27 juillet, et nous sommes amenés à vous demander un avis lors du dernier Conseil d'administration durant lequel vous me demandez à l'unanimité de poursuivre les discussions en ce sens, mais il restait à l'époque un certain nombre d'interrogations.

Il y a indiscutablement eu un calendrier un peu compliqué pour la concertation. Je vous ai remis sur cette diapositive les différentes étapes de la discussion, y compris de la discussion avec les personnels. Je vous en ai parlé le 25 mai. Marion AGENEAU et Liliane MILLOT visitent les locaux une première fois le 15 juin, organisent une visite pour l'ensemble des personnels parisiens et un représentant du CHSCT le 30 juin. Nous avons organisé le 4 juillet un débriefing en visio avec les personnels parisiens qui expriment leurs préoccupations concernant notamment le caractère acceptable ou pas de la salle de cours.

Nous vous en avons parlé le 6 juillet et avons reprogrammé une visite dans les locaux avec le directeur du développement et de la formation continue le 27 juillet, qui permet de tester un certain nombre de configurations et de prendre des photographies que je vais vous montrer, et de conclure que cette salle de cours peut être utilisée pour nos besoins.

À partir de là, je ne me fais pas de souci sur le fait que c'est une opportunité pour l'École et qu'il ne faut probablement pas la laisser passer. Nous en discutons lors du premier Comité de direction de rentrée (fin août) et, dans la foulée du Comité de direction, nous envoyons à l'ensemble des personnels parisiens un message avec les photographies de la salle reconfigurée et avec un plan du sixième étage. Je rencontre l'ensemble des personnels parisiens le 14 septembre, qui me rapportent un certain nombre de désaccords sur l'aménagement du plan du sixième tel que nous l'avions prévu initialement et tel qu'il figure dans certains des documents que nous vous avons adressés.

Nous avons donc refait en fin de semaine dernière d'autres propositions que nous avons renvoyées le 18 septembre aux personnels parisiens et que nous avons présentées au CSA, qui nous a donné son avis, le 18 septembre dernier, avec 4 votes pour et 4 votes contre. Le même jour, il y a eu la formation spécialisée du CSA, l'ex-CHSCT, avec 1 vote pour et 7 votes contre et une explication de vote sur la nécessité de continuer à discuter l'aménagement des locaux de façon précise.

Nous allons descendre un peu plus dans le cœur du sujet et de la présentation de ce qu'est cette proposition ParisSanté Campus. ParisSanté Campus est un campus dédié à la recherche et à l'innovation en numérique en santé. C'est un groupement d'intérêt scientifique, qui n'a donc pas la personnalité morale et qui est porté par l'INSERM, qui est donc le signataire du bail avec le propriétaire des locaux.

C'est situé à la limite entre Paris et Issy-les-Moulineaux. L'adresse est une adresse en 75 015, mais cela se trouve juste de l'autre côté du périphérique, à 20-25 minutes selon qu'on marche plus ou moins vite de la gare Montparnasse par la ligne 12, qu'on prend donc dans l'autre sens par rapport à ce qu'on faisait jusqu'ici pour aller au Front populaire. Cette localisation est une localisation temporaire avant un transfert dans les locaux de l'Hôpital du Val-de-Grâce qui est prévu pour 2029 ou 2030, avec les aléas qu'il y a quand sont faits des travaux et quand est prévu un transfert, etc., mais pour l'instant, les dates qui circulent sont 2029 ou 2030.

Les locaux qui nous sont proposés sont des locaux au sixième étage sur une aile qui, jusqu'ici, n'était pas aménagée, et une salle de cours en rez-de-chaussée qui est le seul étage autorisé à recevoir du public.

Il y a quelques photographies sur les diapositives suivantes, certaines que j'ai prises et d'autres que nous avons récupérées sur internet, dont celle du hall intérieur de cet immeuble. Le lieu héberge :

- une partie du siège et des laboratoires de l'INSERM ;
- les bureaux de l'Agence nationale de recherche sur le SIDA et les maladies infectieuses émergentes ;
- un certain nombre de formations, de la licence au doctorat, de l'Université Paris Sciences et Lettres, plutôt dans des domaines proches des nôtres (santé, données, intelligence artificielle), et vous avez dans la note un lien vers la liste de ces formations ;

- une partie du siège de l'Inria ;
- le Health Data Hub dont nous sommes membres ;
- l'Agence du numérique en santé ;
- le centre de biologie quantitative de PSL ;
- l'Institut français d'intelligence artificielle ;
- l'Institut santé numérique en société, qui est un regroupement d'équipes de SHS travaillant sur le domaine de la santé numérique ;
- un ensemble de start-up, plus de 90, et cela va et vient dans la mesure où dès qu'elles grossissent et où les locaux deviennent trop petits, Paris-Santé Campus les aide à partir et à trouver d'autres locaux.

Dans les choses intéressantes, il y a le fait qu'il y a une assez grande animation du lieu avec une direction de Paris Santé Campus qui fait un certain nombre d'efforts pour que tout ce monde-là se parle, puisque c'est le projet initial de la création de ce campus. Il y a aujourd'hui un bâtiment et des infrastructures qui sont de très grande qualité, notamment un bâtiment qui donne le sentiment, quand on y entre, d'entrer dans un bâtiment d'une grande modernité.

Enfin, la proposition qui nous est faite est une proposition tout inclus, y compris la maintenance, la logistique et notamment la maintenance des équipements numériques qui est un des éléments qui nous ont pas mal manqué sur Paris Nord avec des semaines entières où nous sommes restés sans WiFi, etc.

Au sixième étage, les locaux qui nous sont proposés, ce sont 84 mètres carrés de bureaux et une salle de cours au rez-de-chaussée qui, facialement, est d'une capacité d'environ 50 personnes. Je vais vous montrer tout à l'heure que ce n'est pas confortable pour 50 personnes. Il y a notre quote-part des espaces de circulation, les toilettes, l'accès à une tisanerie sur l'étage, l'accès à la terrasse, un certain accès à des salles de réunion. C'est un élément qui n'est pas encore totalement clair de savoir si cet accès sera moyennant finances ou pas.

Nous avons un coût proposé qui, pour l'instant, est de 341 727 euros, qui serait un peu variable parce qu'il y a là-dedans les charges qui peuvent être un peu variables d'une année sur l'autre. Il y a également une possibilité de troc entre notre salle dédiée que nous pourrions mettre à la disposition de la communauté quand nous ne l'occupons pas en échange de droit de tirage sur d'autres espaces.

Cette salle de cours, qui est l'élément qui nous a conduits à ne pas nous décider début juillet et à attendre d'y être retournés avec le Directeur de la formation continue, c'est en fait deux salles contiguës séparées par une cloison mobile que je vais vous montrer, qui est une cloison mobile de qualité et qui peut réellement être utilisée, cloison ouverte ou cloison fermée. Ce sont les deux espaces que vous voyez en salles 01 et 02, pour une surface totale qui est importante, puisque cela fait 82 mètres carrés plus 54 mètres carrés, donc 136 mètres carrés, mais pour une configuration qui est un peu particulière, avec ce coin ici qui n'est pas vraiment utilisable dans le cadre de la salle de cours puisqu'il y a un poteau et qu'on est quasiment dans une autre pièce.

Voilà ce que cela donne en photographie. Sur la photo de gauche sur la diapositive, vous avez la salle ouverte. Vous apercevez la cloison mobile repliée dans le fond, et vous avez une configuration qui nous a bien plu et qui nous a confortés dans l'idée que nous pouvions y faire des choses. C'est une configuration adaptée à de la formation continue, avec 6 îlots de 6 personnes, soit 36 personnes, avec une bonne vue de partout sur les deux écrans que vous ne voyez pas parce qu'ils seraient tout à fait à gauche de la diapositive, et une possibilité de circuler dans cette salle tout à fait confortable.

Sur la droite de la diapositive, vous avez ce que cela donne lorsqu'on tire la cloison mobile et qu'on a donc une configuration avec deux petites salles de cours qui peuvent comprendre chacune 24 personnes. Il y a la caractéristique d'avoir ce pilier qu'on ne peut pas retirer dans la pièce, mais nous nous sommes assis à toutes les places, Rémi et moi, dans cette configuration-là, et on voit quand même très bien de partout.

Vous avez ici une photographie récupérée sur internet qui vous donne une idée du hall intérieur sur lequel donnent ces deux salles de cours. C'est un hall qui est vraiment vaste, qui est à la disposition de tous les occupants de Parisanté Campus et qui est aménagé avec un certain nombre d'espaces destinés à du travail informel, à de la discussion en groupe, etc. La personne que vous voyez se diriger debout vers la gauche est en fait en train de rentrer dans les deux salles de cours qui sont les nôtres en traversant un espace de 10-15 places de travail informel. Sur l'avant de la diapositive, à l'endroit où nous la regardons, il y a un espace qui est assez grand et qui est régulièrement utilisé pour y installer des bornes d'accueil, cafés, etc., ce qui est aussi une disposition dont nous avons besoin pour de l'organisation de formation continue.

Les utilisations possibles de cette salle, c'est donc :

- en formation continue dans une configuration îlot, et c'est vraiment un local de très bonne facture dans cette configuration-là ;
- le Master AMOS dans son effectif actuel — on doit être actuellement à 24 personnes — dans une configuration salle de classe, et à ce moment-là, on peut éventuellement avoir en parallèle une formation continue à petit effectif dans l'autre salle, soit en utilisant la configuration en îlot.

Cela nous laisse la possibilité de monter l'effectif du Master AMOS, ce qui pourrait bien se poser parce que nous avons eu énormément de demandes cette année, et une utilisation des espaces communs du patio.

Enfin, pour le poser de façon positive, nous pensons qu'en fait, on sera probablement assez content de trouver l'espace mort qui est derrière pour du rangement et de la bagagerie, et qu'il sera sans doute pertinent d'y faire installer des casiers et des armoires.

Concernant l'espace de bureaux, c'est un espace de 84 mètres carrés au sens où ce sont 84 mètres carrés de bureaux. Il ne faut pas le comparer à un espace dans lequel on aurait des couloirs, des toilettes, etc. Ce sont 84 mètres carrés de bureaux pour 15 personnels permanents, plus probablement un recrutement à venir. On peut donc prendre le problème par tous les bouts, 84 divisés par 16, on ne peut pas expliquer que c'est vaste. Cela fait vraiment un ratio de bureaux par personne qui est un ratio parisien.

Ceci dit, nos 16 personnels ne sont pas non plus 16 en permanence, et d'assez loin dans les locaux actuels. C'est difficile de se projeter sur ce que cela donnera dans des locaux nouveaux puisqu'eux aussi sont parfois en télétravail. Par contre, ces 16 personnels permanents n'incluent pas la présence occasionnelle de doctorants, de post-doctorants ou de stagiaires qui travaillent avec nos collègues parisiens.

Au même étage, il y a l'accès à un certain nombre d'espaces informels, et notamment à une très grande terrasse ouverte qui est en fait la réplique au sixième étage des espaces disponibles au rez-de-chaussée, et il y a les espaces du rez-de-chaussée que je vous ai montrés tout à l'heure et qui, je pense, deviendront les espaces de discussion avec un étudiant à la sortie du cours ou pour l'aider sur son mémoire.



Il y a un accès possible à des salles de réunion qui sont au même étage et dont je ne connais pas exactement les conditions financières qui nous seront faites. Nous avons un ordre de grandeur du coût si elles nous sont louées qui est figuré dans la note et qui est de l'ordre de 250 euros la demi-journée. Je ne perds pas espoir qu'une fois que nous serons dans les murs, nous arriverons à faire en sorte qu'on nous considère comme en faisant partie et susceptibles d'utiliser la salle, cela dépendra. Je ne me rends pas compte de la tension sur la demande de ces salles.

Concrètement, ce sixième étage est organisé de la façon suivante. En bas, vous avez cette configuration en « L », puisque l'ensemble du bâtiment est en carré. C'est un carré un peu déformé entre un carré et un triangle, autour du patio central, et nous occuperions donc les espaces qui figurent en violet et en blanc sur le plan. Ce sont des espaces en « L ».

Nous partageons la tisanerie avec les autres colocataires de l'espace ainsi que l'accès à la terrasse qui fait quand même 50 mètres carrés. Nos colocataires au même étage sont d'une part le centre d'accès aux données (CAD), dont les espaces figurent en rouge sur le plan, et, de l'autre côté du couloir mais que vous ne voyez pas, dans ces espaces de bureaux en violet, l'Agence de l'innovation en santé. Nous sommes donc immédiatement voisins et nous partageons la tisanerie et la terrasse avec le CAD et l'Agence de l'innovation en santé.

Il y a différentes façons, mais pas une infinité, de cloisonner cet espace. Sur la note, vous avez la première proposition que nous avons faite qui comprenait un bureau six places et un espace que nous avons baptisé « salle des profs ». Il y a une unanimité de la part des collègues parisiens qui ont préféré le cloisonnement le plus important possible, c'est-à-dire le plus possible de bureaux différents, avec une argumentation qui est que, comme nous tous et a fortiori en étant un site distant, les personnels sont très souvent en visio et il est plus confortable d'être en visio lorsqu'on n'a pas trop de monde autour.

Nous avons donc refait deux propositions marginalement différentes avec un cloisonnement plus important. C'est encore en cours de discussion, mais encore une fois, il n'y a pas une infinité de solutions différentes. La cloison qui apparaît avec le double trait est une cloison coupe-feu qui ne peut pas bouger et il y a donc cinq autres cloisons dont nous devons décider si nous les mettons ou pas.

Une fois que nous aurons discuté du cloisonnement, la question se posera de l'aménagement intérieur en termes de mobilier. C'est nous qui l'achèterons, ce qui veut dire que nous sommes libres d'acheter ce que nous souhaitons pour configurer le mieux possible les espaces intérieurs.

Un certain nombre d'inquiétudes ont clairement été mentionnées par les personnels et nous en partageons un certain nombre. Il y a :

- le dimensionnement de l'espace bureau, et encore une fois, 84 divisés par 16, on ne peut pas dire que ce soit vaste ;
- le temps de transport, puisqu'on passe d'un bout à l'autre de la ligne 12 et que, bien évidemment, certains de nos personnels habitent plutôt à proximité du site actuel, donc il y a clairement plusieurs des personnels pour qui cela représente un allongement très significatif du temps de transport, même s'il y en a d'autre pour lesquels cela le raccourcit ;
- la possibilité de s'isoler pour une visio, qui a conduit à plutôt cloisonner et qui conduit, dans une des deux propositions, à fabriquer encore une toute petite salle de visio permettant d'être utilisée provisoirement par quelqu'un qui est dans un bureau à deux le jour où il y a effectivement deux personnes ;
- la question de la personnalisation des bureaux et des mobiliers ;

- la question du collectif de travail parisien, puisque ces collègues vivent et travaillent ensemble parfois depuis de nombreuses années, même si c'est sur des thématiques différentes, et sont clairement soucieux de ce que devient cette alchimie-là dans un environnement un peu différent ;
- la question de l'accueil de personnes de passage, puisqu'on voit bien que déjà, trouver un point de chute et un bureau de chute pour l'ensemble des seize personnels parisiens n'est pas très facile donc nous ne sommes pas du tout dans une configuration où nous pourrions dire « en plus nous avons un grand bureau collectif pour toutes les personnes qui viennent » et il faudra donc que nous nous habituions à utiliser les espaces informels qui sont disponibles et qui, encore une fois, sont de qualité ;
- la question de l'utilisation de la salle de cours, et notamment du fait que les tables qui y sont actuellement et qui nous seraient léguées n'ont pas de roulettes, mais j'ai pris un engagement sur le fait que nous pourrions y ajouter des roulettes ou que nous achèterions des tables à roulettes ;
- les liens entre le rez-de-chaussée et l'étage, puisque c'est un bâtiment qui est assez bien sécurisé donc il y a des questions de badge et la question de savoir comment on fait pour que les intervenants qui arrivent puissent contacter la personne qui va les accueillir.

Toutes ces questions ne sont pas insolubles, mais elles alimentent légitimement aussi les inquiétudes des personnels qui sont les premiers concernés.

Concernant les conditions juridiques et financières, le signataire du bail avec le propriétaire, c'est l'INSERM agissant pour le compte du GIS qui n'a bien sûr, comme tout GIS, pas la personnalité morale. Il nous est donc proposé une convention d'hébergement, que nous signons avec l'INSERM, et c'est le cas de tous les autres occupants de l'immeuble. Ce n'est pas une situation qui nous est particulière. Le CAD, l' AIS ou l'Agence du numérique sont aussi dans une convention d'hébergement avec l'INSERM.

Cette convention d'hébergement inclut les charges et les services communs. Comme ces charges sont susceptibles d'être variables, cela fonctionne par un appel à financement annuel et une régularisation sur l'année N+1. Pour l'instant, ce qui nous est proposé comme ordre de grandeur, et en fait ce n'est pas un ordre de grandeur puisque c'est précis, c'est 341 727 euros. Dans la note, figuraient des éléments de comparaison avec le coût actuel et passé du site parisien. L'engagement que nous prenons, sauf si l'INSERM ne tenait pas les siens, c'est un engagement jusqu'au déménagement au Val-de-Grâce, c'est-à-dire jusqu'en 2029 ou 2030. Nous n'avons donc pas la possibilité de décider dans un an que finalement cela ne nous va pas et que nous cherchons autre chose.

La date de prise à bail actuellement proposée est le 1<sup>er</sup> septembre. Je ne désespère pas de discuter avec l'INSERM et d'obtenir le prorata sur la somme 2023-2024 et de baisser, de ce fait, notre coût 2023-2024. Il faut que nous fassions les choses dans un certain ordre donc je ne suis pas au bout de cette négociation et je ne peux pas vous dire ce que j'obtiendrai exactement, mais en tout cas, j'ai l'intention de la mener.

Il reste à travailler un certain nombre de choses, à savoir :

- le planning précis du MPH 1<sup>ère</sup> année (M1) à partir de 2024 et la résolution des questions logistiques à Rennes puisque nous allons accueillir 28 étudiants de plus, ce qui fait une salle de plus, etc., et il faut donc que nous nous penchions précisément là-dessus ;

- l'organisation des différentes filières du MPH 2<sup>ème</sup> année (M2) à Paris jusqu'en janvier 2025, puisque lorsque nous avons recruté les étudiants cette année, nous nous sommes engagés sur le fait que leur formation était à Paris en M1 et M2 et ç'aurait sans doute été un élément de non-attractivité si nous avions dit « vous êtes la première année à Paris, mais nous ne savons pas où vous serez la deuxième année », donc il faut que nous tenions cet engagement ;
- l'organisation, dès que possible, à PariSanté Campus, de formations continues, pour voir in concreto comment cela marche ;
- l'organisation des activités parisiennes, à la fois avec les personnels actuellement en charge du MPH, pour lesquels cela change quand même beaucoup de choses, pour les personnels en charge de notre master AMOS et pour les personnels en charge de la formation continue.

J'ai redit à la formation spécialisée lundi que je serais, pour ma part, favorable à ce que nous fassions pour les six personnels administratifs parisiens toutes les dérogations qu'ils ou elles souhaiteraient aux règles de télétravail et aux plages de travail fixe de façon à atténuer autant que faire se peut les inconvénients liés à l'allongement du temps de trajet pour certains d'entre eux.

Si vous me missionnez pour signer cette convention d'hébergement, je vais discuter avec l'INSERM la date de prise à bail, avec Sorbonne Paris Nord les conditions de notre résiliation de façon à essayer de réduire autant que je le pourrai — et ils seront significatifs — les surcoûts 2024 dès le chevauchement de notre bail actuel avec notre convention d'hébergement future.

Je pense que nous aurions eu ce problème dans toutes les configurations, c'est-à-dire que trouver des locaux pile-poil disponibles au 14 septembre 2024, ç'aurait été difficile de toute façon.

Pour moi, au-delà des questions de mètres carrés, d'organisation de bureaux, d'organisation de la salle, le vrai défi est de construire un projet scientifique et pédagogique autour du numérique et de l'innovation en santé. Mes collègues ont pu me faire remarquer, et ils ont raison, qu'il aurait été plus logique de signer cette convention d'hébergement avec ce projet scientifique et pédagogique à l'appui.

Nous ne l'avons clairement pas construit entre le 25 mai et le 21 septembre, mais clairement aussi, il me semble qu'il n'y a pas d'imprudance à ce que la Direction de l'École s'engage sur le fait qu'elle est capable de créer un projet scientifique et pédagogique autour de ces deux questions-là.

S'il s'agissait de questions plus périphériques par rapport à notre mission actuelle, nous aurions pu nous demander si nous étendions vraiment notre champ, etc., mais là, ce sont des questions qui ne sont pas périphériques et qui sont vraiment au centre des enjeux à venir pour l'EHESP. Je me sens donc effectivement — pas confortable parce que le terme serait peut-être excessif — mais pas imprudente en disant que nous sommes capables de construire un projet scientifique et pédagogique autour du numérique et de l'innovation en santé et de profiter de l'écosystème exceptionnel qui nous est proposé.

C'est clairement cela l'enjeu puisqu'il faudra bien, au moment de la décision de faire partie du transfert dans les locaux du Val-De-Grâce, démontrer qu'effectivement, les liens que nous avons liés avec l'AIS, l'ANS, le Health Data Hub, etc., justifient la poursuite de ce projet-là au-delà de 2029-2030.

Le projet de délibération qui vous est proposé est d'approuver, d'une part, le projet de relocalisation du site parisien de l'École au sein de du bâtiment Parisanté Campus et donc la nature des activités que l'on peut y développer et le contexte (retour du MPH à Rennes, organisation du master AMOS maintenue à Paris, développement d'une activité de formation continue à partir du moment où elle est fortement articulée à numérique et innovation en santé sur Paris) et, formellement, l'autorisation de signer la convention avec l'INSERM relative aux modalités d'occupation.

Je vous remercie beaucoup de votre attention. Nous ne nous sommes pas présentés, mais vous devez voir à l'écran, Michel LOUAZEL, Manuel COAT et moi-même, mais sur les côtés on a Céline GEHANNIN qui assure l'intérim de la Direction des affaires financières, Annette QUERO, notre juriste qui a examiné la convention d'hébergement, Gaël LOSHOUARN, notre responsable du patrimoine qui est en discussion directe sur la question de savoir où l'on met les cloisons, notre Agent comptable Emmanuelle DOUSSOT et Marie RENAULT, notre DRH, qui est en discussion avec les personnels et qui a proposé des entretiens individuels à chacune et chacun pour examiner chacune des situations particulières.

Madame la Présidente, je vous rends la parole, je coupe le micro et le rallumerai au besoin.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Isabelle, pour cette présentation qui était d'une clarté assez lumineuse. Vous ne serez pas surpris de me voir m'exprimer dans la droite ligne de ce que j'avais dit le 6 juillet. Je trouve que ce projet de site est une chance assez extraordinaire pour l'EHESP et c'est vraiment cela qui compte.

En juillet, je n'avais pas pris la mesure du descriptif détaillé que l'on vient de nous faire et je suis ravie des éléments détaillés sur les locaux ; je suis extrêmement rassurée par ce qui a été présenté. Nous avions une vision un peu plus catastrophique en juillet, avec des poteaux qui nous faisaient très peur, des espaces qui ne paraissaient pas convenir.

Je pense que nous sont proposés, pour des bureaux parisiens, de beaux locaux, avec un environnement agréable, des espaces communs comme le patio ou le hall du rez de chaussée tout à fait intéressants et agréables à vivre. Je suis très heureuse de ce que l'on nous présente aujourd'hui.

La vraie chance, vous l'avez compris et notre Directrice nous l'a bien redit, c'est le fait que nous serons au milieu d'enseignants-chercheurs et de chercheurs qui comprennent certains des sujets qui nous intéressent fort, et ce sera un écosystème qui entrainera une émulation évidente. C'est vraiment une chance pour l'École et je me réjouis que nous ayons pu nous positionner sur ce site.

Pour autant, nous connaissons l'intérêt que nous avons à bien tenir notre budget donc il faut peut-être aussi se poser des questions connexes. Isabelle l'a évoqué, il est impossible de ne pas avoir de chevauchement et de trouver un loyer qui démarre le 14 septembre. Pour autant, y a-t-il des petites marges de manœuvre éventuelles pour essayer de négocier une entrée dans les locaux qui serait un peu différée ou de négocier avec le site que nous quittons d'autres conditions ? As-tu déjà mis des capteurs là-dessus ? Ce serait peut-être une proposition à approfondir.

**Mme RICHARD** : Avec le site que nous quittons, je pense que la négociation n'est pas très difficile parce qu'ils sont très demandeurs de récupérer les locaux, mais nous avons un certain nombre de sujets dont le fait qu'il faut que nous hébergions le MPH2 jusqu'en janvier. Ce que j'espère, c'est que je vais arriver à troquer une restitution d'une partie des locaux plus tôt contre une utilisation d'une partie des locaux plus tard. Cela réglera le problème d'occupation des locaux, mais cela ne changera pas grand-chose sur le plan financier.

Concernant la discussion avec l'INSERM sur notre prise à bail dans les nouveaux locaux, j'ai deux pistes de discussion. La première est une piste de recul de la date, c'est pour cela que j'ai souligné tout à l'heure le « actuellement », et bien évidemment, si je recule la date, je fais la règle de trois qui va bien sur le financement des lieux. C'est ma première hypothèse et j'ai bien l'intention de discuter cela.

J'ai un certain nombre d'autres pistes si je n'y arrivais pas, mais mon premier objectif est d'y arriver et après, il y a éventuellement aussi de la stratégie de troc entre la salle que nous n'occupons pas actuellement et des espaces dont nous pourrions avoir l'usage pour l'organisation de colloques en fin d'année ou l'année prochaine. J'ai plusieurs stratégies les unes derrière les autres. La première chose que je vais essayer de faire, c'est de remplacer 1<sup>er</sup> septembre par 1<sup>er</sup> janvier et de ne devoir plus que les huit douzièmes de la salle en question.

**Mme JOLLIET** : Très bien, c'est tout à fait rassurant. Je laisse la parole au Conseil d'administration. Qui veut s'exprimer ? Madame DUCHÉ ?

**Mme DUCHÉ** : Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup pour cette présentation très claire. J'aurais une question concernant la restauration et la vie des étudiants qui vont être sur place. Ont-ils accès à des locaux pour se restaurer ? Y a-t-il une bibliothèque ou des éléments de ce type proches ? Avons-nous des informations à ce sujet-là ?

**Mme RICHARD** : Concernant la restauration, il y a une restauration proposée dans le bâtiment pour les personnels au même tarif que le tarif rennais actuel. Concernant les étudiants, nous sommes en train de regarder où se trouve le CROUS le plus proche, et je ne sais pas répondre à la question. Si le CROUS le plus proche était trop loin, nous tiendrions nos obligations de tenir une restauration au prix du CROUS à partir de la restauration existante.

Ils ne sont pas là à plein temps, et de loin, et ils sont tous apprentis ou en formation continue. C'est un des sujets.

Concernant l'accès à une bibliothèque, nous sommes en train de voir comment nous organisons le lien avec le centre de documentation rennais. Ils auront bien entendu un accès à tout ce qui est dématérialisé, mais nous voulons voir comment organiser le fait de pouvoir commander des bouquins et les récupérer à Paris. C'est quelque chose que nous savons faire. Je ne sais pas vous dire où est la bibliothèque universitaire la plus proche.

**Mme DUCHÉ** : J'avais juste une autre question. Si j'ai bien compris, c'est le rez-de-chaussée qui est accessible au public donc, pour les étudiants, puisqu'un des objectifs initiaux que vous nous avez montré était aussi l'accès aux recherches, dans la négociation, est-ce vous qui décidez des personnes auxquelles vous donnez accès avec les badges pour venir dans les locaux de travail pour les réunions, etc. ? Comment cela se passe-t-il au niveau de la gestion des badges ? Quand les étudiants ou les doctorants veulent travailler, il faut qu'ils puissent monter aux étages pour demander des informations et la gestion des badges, c'est un coût, comme dans beaucoup d'universités, et cela peut être excessivement cher.

**Mme RICHARD** : Je ne sais pas dire de façon précise à combien nous sera facturé chaque badge. Le nombre d'étudiants en question n'est pas très élevé, nous ne sommes pas sur un volume analogue à l'université avec des centaines d'étudiants, donc nous serons peut-être dans la situation de demander une ou deux dizaines de badges supplémentaires. Le bâtiment a une stratégie de badge visiteur et il faudra effectivement que ce soit confortable et que les personnels ne soient pas en permanence à descendre les six étages pour accueillir un étudiant.

**Mme DUCHÉ** : C'était bien cela la question.

**Mme RICHARD** : Gaël me répond que c'est 5 à 10 euros donc dans le pire des cas, on est sur une dépense de 300 euros.

**Mme DUCHÉ** : Ce n'était pas qu'une question de coût, c'était aussi une question d'accessibilité et de réponse à la question initiale. Merci.

**Mme JOLLIET** : Y a-t-il d'autres questions ?

**M. DEREGNAUCOURT** : Bonjour à toutes et à tous. C'est vrai, il y a quelques points d'interrogation sur la qualité environnementale des locaux. Nous savons que nous sommes de plus en plus confrontés à des épisodes par exemple de forte chaleur. Ce sont des questions qui peuvent se poser en région parisienne. Avons-nous des éléments là-dessus ?

À l'inverse, même si les charges, en particulier de chauffage, sont incluses dans le prix qui est proposé, on peut aussi avoir des évolutions tarifaires d'année en année qui peuvent être importantes en fonction de la qualité environnementale des locaux. J'ai donc peut-être une petite interrogation là-dessus et sur l'exposition des bâtiments, la possibilité d'avoir un accès à la lumière naturelle, pour savoir si c'est le cas.

Ensuite, je voudrais vous faire part aussi d'éléments d'inquiétude qui avaient été, me semble-t-il, formulés par les personnels sur les conditions de construction du projet et sur le fait qu'il était envisagé - et cela a été rappelé au début de la présentation de Madame la Directrice tout à l'heure - un changement de localisation du site parisien sur plusieurs années ou au moins plusieurs mois et que, les engagements qui avaient été pris, visiblement avec les personnels, de co-construire et d'organiser des réunions régulières, n'ont pas pu être tenus dans de bonnes conditions.

Nous entendons bien que vu les délais, depuis le 25 mai et la rencontre à SantExpo, les temps de concertation pouvaient être réduits, mais il y a quand même le sentiment que, notamment sur la taille des bureaux, il y a des préoccupations essentielles qui n'ont pas pu être entendues et il est quand même dommage d'aboutir à un déménagement sur un site qui ne garantit pas de conditions de travail satisfaisantes ou en tout cas qui ne répond pas aux normes de surface qui sont prévues pour ce type d'activité.

Par ailleurs, il y a quand même des interrogations, même si nous avons entendu la souplesse qui est avancée et souhaitée sur la question des trajets, sur les possibilités d'extension du télétravail, mais cela pose aussi d'autres questions. Certains postes ne sont pas télétravaillables, certaines activités parmi ces postes ne sont pas télétravaillables. On sait qu'au-delà de deux jours par semaine, la mise en œuvre du télétravail peut être problématique. Tout cela donne le sentiment qu'on n'a pas eu le temps de le penser parce qu'il y avait l'urgence de la situation et c'est un peu dommage.

Nous nous demandons s'il n'y avait pas la possibilité de se donner un peu plus de délais pour mieux prendre en compte ces situations-là qui peuvent, à terme, poser des problèmes importants sur des équipes qui ont besoin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

J'ai peut-être une dernière question qui revient concernant le premier point et la qualité de l'hébergement. On est sur un site où il y a beaucoup d'activités intégrées, qui donne sur un hall. Comment se jouent les choses concernant le respect des conditions de travail et du bruit en particulier ?

**Mme RICHARD** : Je vais essayer de répondre avec Gaël LOSHOUARN dans l'ordre à un certain nombre de vos questions. Je vais laisser Gaël répondre d'abord sur la qualité des bâtiments.

**M. LOSHOUARN** : Concernant la qualité du bâtiment, les images présentées montrent un bâtiment récent, de toute évidence. C'est quelque chose qui a été construit selon les dernières réglementations en vigueur, permettant d'assurer le confort d'été et le confort d'hiver des utilisateurs. Je n'ai pas de doute sur ce sujet-là, cela semble être un bâtiment très performant en termes d'enveloppe, de disposition constructive et de consommation. Il est récent, il a donc été construit dans le cadre d'une démarche intégrant les dispositions environnementales. Je n'ai pas d'inquiétude par rapport à ces observations que vous avez formulées.

Les bureaux qui sont envisagés sont en lumière directe. Je ne sais pas si cela répond à la question de l'accès à la lumière, et ils disposent d'éclairage direct.

**Mme RICHARD** : Ils ne sont pas exactement en façade, ce qui est, je pense, plutôt préférable en termes de bruit. Ils donnent sur ce patio qui est en lumière naturelle et ils sont au sixième étage. Honnêtement, ils sont extrêmement clairs, ils ont d'immenses fenêtres et ils ne sont pas face au soleil. J'aurais donc tendance à penser qu'ils doivent être relativement confortables en termes de compromis, éclairage et température d'été et d'hiver.

La salle de cours est dans la même situation, c'est-à-dire qu'elle a de grandes vitres dépolies qui donnent sur le hall. Elle est moins claire que les bureaux puisqu'elle est au rez-de-chaussée et les bureaux sont au sixième étage, mais elle est aussi en lumière naturelle.

Sur la concertation avec les personnels, si j'avais eu plus de temps j'aurais fait autrement, je ne vais pas dire les choses différemment. Nous avons vraiment essayé de donner les informations au fur et à mesure. J'ai hésité à faire un mail le 27 juillet, j'ai jugé que ce n'était pas forcément pertinent et pas un moment où nous pouvions débriefer confortablement les choses, et nous avons commencé la discussion précise sur quels plans et quels bureaux le 28 août, l'après-midi de la décision du comité de Direction. Nous avons envoyé cet après-midi-là le plan du sixième étage avec un mail disant qu'il fallait maintenant discuter d'où nous mettions les cloisons.

Nous n'avons pas construit le nombre de mètres carrés à partir des besoins exprimés par le personnel puisque nous n'avons pas le choix donc cela n'avait, à mon sens, pas beaucoup de pertinence de recueillir des souhaits qui, très vraisemblablement seraient arrivés à une superficie supérieure et comme j'ai eu l'occasion de le dire lundi à la formation spécialisée, si j'avais pu avoir 20 mètres carrés de plus, y compris pour plus cher, je les aurais pris. Je n'ai pas de doute là-dessus et je n'essaie pas d'expliquer que 84 divisés par 16 cela fait plus que 5. C'est clairement la limite. Aujourd'hui, dans nos bureaux de Paris Nord, il n'y a pas 16 personnes présentes en permanence, et de très loin. C'est donc aussi une information dont nous devons tenir compte.

Sur les propositions d'organisation du télétravail, je n'ai en aucune façon l'intention d'imposer à qui que ce soit le télétravail comme façon de régler le problème de mètres carrés, pour le dire clairement. À l'inverse, je ne me verrais pas refuser une troisième journée de télétravail ou une organisation différente de la plage fixe. Aujourd'hui on est censé arriver à 9 heures et demie au plus tard, donc la personne qui m'expliquerait que les jours où elle vient, il est nécessaire qu'elle dépose les enfants chez la nounou et que, compte tenu de l'éloignement, elle ne peut être là qu'à 10 heures moins le quart, je ne me vois pas lui répondre que ce n'est pas possible et qu'on ne peut pas en discuter. Cela me semblerait vraiment ne pas tenir compte du fait que les difficultés réelles sont imposées au personnel par un déménagement qui est exactement à l'autre bout de la ligne 12. Le sens de la proposition est donc celui-là, mais ce n'est pas de réduire les problèmes de locaux par le télétravail.

Concernant le bruit, d'une part les locaux sont au sixième étage, par rapport au hall du bas, donc les fenêtres ne donnent pas dessus. Je connais assez bien ce bâtiment parce que j'ai travaillé à un certain moment pour l'ANRS et je n'ai jamais vu ce hall surpeuplé. Je ne dis pas que cela n'arrive pas et que de temps en temps, quand il y a un évènement dans l'amphithéâtre cela n'arrive pas, mais j'y suis allé un certain nombre de fois et je ne l'ai jamais vu bondé. J'ai même l'impression que dans l'enthousiasme à nous accueillir, il y a aussi une forme de souhait de PariSanté Campus que nos étudiants, nos enseignants-chercheurs, etc., participent aussi à faire vivre ces locaux communs qui sont pour l'instant assez vastes. Je n'y vis pas 24 heures sur 24 aujourd'hui, je n'y travaille pas en permanence et il y a peut-être des moments où il y a un évènement particulier et où il y a du monde et du bruit. Je n'affirme pas que cela n'arrive jamais.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame la Directrice. Y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ?

**Mme QUIDU :** Bonjour et merci. Je remplace Isabelle HOUZE qui est malheureusement « covidée ». Je remercie d'ailleurs Monsieur Thomas DEREGNAUCOURT pour avoir parlé aussi des inquiétudes. C'est ce qui en plus a motivé la décision des instances (CSA et FS) qui a tout de même abouti à un nombre de « contre » non négligeable.

Il y a eu effectivement des échanges qui ont duré assez longtemps, ce qui est important. Je ne reviendrai pas complètement sur ce qui a été évoqué concernant la concertation et le télétravail, même si le fait de ne pas recueillir les besoins, et ce même s'ils ne vont pas rentrer dans les 80 mètres carrés, peut être perçu par les agents comme une non-considération de la réalité de leur activité.

Je reviendrai sur d'autres points. Nous sommes conscients de l'urgence de trouver une solution et comme cela a été évoqué, nous déplorons quand même que l'ancienne direction n'ait pas anticipé cette situation qui aurait permis de ne pas décider dans l'urgence. L'interrogation sur le projet, à la fois en termes de recherche et en termes de formation, nous questionne. Nous ne voyons pas les objectifs clairs du projet. Par contre, nous voyons que ce ne sont pas les personnes qui sont présentes sur le site qui pourront s'investir dans ce projet-là. Cela veut dire qu'on va plutôt faire appel aux Rennais, mais les Rennais vont-ils pouvoir s'impliquer dans ce projet du numérique, et à quelle hauteur, quand on voit déjà leur pleine activité en termes de recherche ?

Nous nous questionnons aussi par rapport à la direction de la recherche. Quelle est sa position par rapport à ce projet ? Pour l'instant, nous n'avons pas entendu parler de numérique par la direction de la recherche.

Nous nous questionnons également par rapport aux partenaires présents sur le site du campus, les conflits d'intérêts qu'on pourrait nous opposer. L'École est très consciente et fait beaucoup de choses par rapport à l'intégrité scientifique, par rapport aux conflits d'intérêts et nous nous retrouvons là face à des partenaires avec qui il pourrait potentiellement y avoir des conflits d'intérêts, des questionnements par rapport au Health Data Hub où on s'aperçoit que les données de santé vont être hébergées par Microsoft. Cela peut quand même poser question.

Côté formation, nous pensons qu'il est pertinent de vouloir développer de la formation continue, mais l'inquiétude, en particulier des agents parisiens qui sont concernés par la formation continue, c'est que l'espace actuel ne semble pas permettre de développer l'activité de la formation continue et même les activités pédagogiques. Ils ont des doutes sur la capacité à déployer ces activités sur ce site ainsi qu'à recevoir les collègues et les stagiaires, ce qui fait qu'il y aura potentiellement une location supplémentaire de salle en dehors du site parisien, ce qui peut questionner en termes de coûts financiers.

Madame la Directrice a parlé d'une présence très limitée des agents sur le site parisien. Nous avons eu l'occasion de le dire au CSA et FS, cette faible présence est là aujourd'hui parce que la situation s'est tellement dégradée qu'effectivement, la présence sur site est beaucoup moins importante.

En dehors du fait que nous avons aussi l'impression que les agents du site parisien ne sont pas considérés comme un collectif mais plutôt comme des personnes individuelles et que cela interroge beaucoup le personnel, pour finir, je dirais qu'en conclusion, on a plutôt l'impression que ce site, PariSanté Campus, est plus un site pour les Rennais. C'est plus facile pour les Rennais en termes de transport d'aller sur ce site. Le projet stratégique, on va le faire reporter plutôt sur les Rennais puisque les personnes présentes sur le site parisien ne sont pas ou peu concernées par leur thématique.

Par contre, toute cette situation et tous ces éléments ont provoqué un mal-être chez les agents parisiens qui, pour nous, en tant que membres aussi de la formation spécialisée, est inacceptable, surtout pour nous, agents qui, sur le site parisien, bénéficions encore de bonnes conditions de travail. Merci.



**Mme JOLLIET** : Nous avons entendu votre demande. Madame OLLITRAULT va sans doute vous apporter des éléments de réponse.

**Mme OLLITRAULT** : Effectivement. Quelle est la position de la direction de la recherche ? Il n'y a pas de raison d'avoir une position, il s'agit plutôt d'avoir un regard sur la thématique santé numérique. Ce qui est évident - et là, il y a d'autres membres, peut-être même du Conseil d'administration qui pourront apporter des compléments - c'est que, que ce soit à l'échelle de l'EPE ou même à l'échelle nationale, nous avons eu la visite récente d'un directeur adjoint scientifique du CNRS sur le volet SHS et le numérique devient à la fois stratégique et émergent.

Nous ne pouvons que le dire et en termes de positionnement de l'EHESP sur ce questionnement-là, on ne peut pas « rater » le départ puisqu'en ce moment la France, au sens général, est happée par le numérique, et les questions de santé sont aussi happées par le numérique, avec des questions connexes que je souligne, Frédérique QUIDU a tout à fait raison.

C'est une vigilance que nous devons avoir collectivement et nous l'avons déjà en tout cas à la direction de la recherche, notamment par des chartes de déontologie, par la charte des chaires notamment sur l'interface avec le privé, pour le dire très clairement et pour le dire rapidement, puisque nous ne serons pas seuls sur le terrain de la santé numérique. Il y a donc intérêt à avoir une vigilance et de garder notre singularité et notre spécificité de défendre la santé publique. De ce point de vue-là, nous sommes donc en alerte.

Pour revenir au programme scientifique et aux recherches, je suis aussi d'accord avec Frédérique QUIDU, ce n'est pas forcément les personnels actuels — et je parle notamment des enseignants-chercheurs — qui sont les plus en interface avec le numérique qui vont être présents sur le futur campus. L'idée est de renforcer à l'avenir, donc avec d'autres recrutements éventuels, cette balance recherche sur les questions liées au numérique. En tout cas moi, en tant que directrice de la recherche, je persiste et soutiens, avec la Directrice, que toutes les autres thématiques de recherche ne sont pas ignorées.

Il y a bien d'autres thématiques de recherche. Ces thématiques de recherche doivent être présentes. C'est vrai que le campus numérique n'est pas forcément en adéquation avec les programmes de recherche en cours qui sont menés par nos collègues parisiens, mais c'est peut-être aussi là l'idée que tout ce personnel-là puisse être dans un nouvel environnement qui pourrait peut-être leur donner de nouvelles idées de recherches et de rencontres, comme l'a dit Isabelle RICHARD, et pourquoi pas de nouvelles perspectives.

Je souligne et je réaffirme que cela ne veut pas dire que tout le monde va se transformer en chercheur sur la santé numérique en un clin d'œil, mais la volonté de l'EHESP est de consolider son actif sur la question de santé numérique et ce également avec les acteurs de l'EPE. J'anticipe peut-être sur d'autres choses, mais l'idée est aussi que ce soit un campus certes parisien, mais qu'il soit aussi relié à nos unités de recherche IRSET et Arènes et que ce soit relié au site rennais pour faire en sorte que cet écosystème-là profite au site rennais aussi et que ce ne soit pas juste un campus de plus qui serait le campus EHESP à Paris.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout, mais voilà en tout cas une de mes réponses.

**Mme JOLLIET** : C'est très clair, Madame OLLITRAULT. Madame la Directrice ?

**Mme RICHARD** : En complément et en réponse à certains des éléments évoqués par Madame QUIDU, oui, il y a aujourd'hui une difficulté sur le site parisien, des choses qui se sont dégradées, et il me semble que c'est une forme de preuve que le succès ne dépend pas uniquement du nombre de mètres carrés et du nombre de bureaux puisqu'effectivement, aujourd'hui nous avons des locaux qui sont très vastes et cela ne marche pas quand même. Cela ne marche pas parce qu'il n'y a pas de projet. Il faut absolument que nous reprenions les choses par le bout d'un projet pédagogique et scientifique.

Aujourd'hui, les collègues qui ont une activité sur le site parisien sont sur des thématiques qui sont extrêmement diverses et incluses dans certaines des priorités de l'EHESP de façon générale. Il n'y a aucun projet pour le site parisien qui se serait trouvé réunir tous les collègues qui y sont actuellement. Encore une fois, ils sont aujourd'hui sur des thématiques très diverses.

Ce que nous allons essayer de faire pour que les choses fonctionnent, c'est trois choses. Premièrement, nous allons essayer de développer le projet pédagogique et scientifique numérique et de relocaliser les formations qui existent ou que nous devons développer, et cela conduira effectivement des collègues rennais — et la discussion a été entamée avec eux — à être plus fréquemment à Paris. Je pense que le bon fonctionnement de notre site parisien ne peut marcher que si les Rennais, y compris la Directrice, y sont un peu plus souvent qu'ils ne l'étaient jusqu'ici parce qu'à un moment, il faut aussi faire prendre la mayonnaise. C'est un premier élément.

Le deuxième élément, c'est de développer les activités de formation continue, notamment autour, en satellite de ce que nous faisons déjà sur le master AMOS Paris et sur le management en santé, etc., qui peuvent permettre d'accrocher d'autres collègues parisiens au projet.

Enfin, pour ceux des collègues parisiens dont les activités pédagogiques et scientifiques sont aujourd'hui déjà exclusivement en lien avec Rennes, il faut redescendre dans le détail de la façon dont nous organisons les interactions. Comment peut-on venir aux réunions de laboratoires, organiser des réunions de laboratoire en hybride, etc., de façon à avoir le moins possible d'effet de satellisation - si on peut dire les choses comme cela - des collègues qui sont sur le site parisien ?

Nous devons faire les trois. Il faut que nous fassions le développement du projet scientifique autour du numérique, il faut que nous fassions le développement d'une activité de formation continue le plus en lien possible avec les thématiques des collègues qui sont affectés au site parisien, et il faut que nous améliorions les liens entre le site rennais et le site parisien.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup.

**M. LE RAT** : Merci, Madame la Présidente. Pour continuer à apporter un éclairage aux élus du Conseil d'administration par rapport à ce qui s'est passé dans le cadre du CSA et la formation spécialisée, Frédérique QUIDU a rapporté un certain nombre d'éléments qui expliquent pourquoi la formation spécialisée notamment s'est majoritairement prononcée contre le projet. En effet, il y a derrière toute la question de la qualité de vie au travail, des déménagements, ce que cela suppose et tout ce qui a déjà été discuté, mais au niveau du CSA, les avis étaient du 50/50.

Je vais apporter un élément d'éclairage. Nous savons pertinemment que la vie est toujours faite de compromis. C'est-à-dire qu'on voit bien que, par rapport à cette question de la relocalisation du site parisien concernant l'EHESP, cela embarque une problématique à différents niveaux, ce qu'a d'ailleurs rappelé Isabelle RICHARD dans sa démonstration. Il y a certes toute la question du lieu, de savoir où nous allons, et accessoirement, pendant très longtemps, la localisation de l'EHESP était dans l'Ouest parisien. Ce n'est pas une nouveauté, on est peut-être un peu plus à l'Ouest que nous l'étions auparavant, mais l'École a déjà été localisée dans l'Ouest parisien.

Après, le vrai sujet, c'est la question du projet, ce qui a été rappelé par Sylvie OLLITRAULT, par Isabelle RICHARD et aussi par notre Présidente, Pascale JOLLIET, et c'est tout l'enjeu pour nous. C'est pour cette raison qu'il y a eu, au niveau du CSA, un débat un peu musclé mais qui était nécessaire et indispensable, et qui nous montre que ce n'est pas si évident que cela de faire un choix. Il n'empêche que lorsqu'on vote « oui » dans le cadre d'un CSA, on fait aussi le choix de l'avenir et le pari sur l'avenir.

Nous nous sommes dits que nous ne pouvions pas laisser filer la question du numérique parce qu'au-delà, potentiellement, de l'opportunité telle qu'on pourrait la présenter en disant « on m'a tapé sur l'épaule en me demandant si cela nous intéressait de venir à Parisanté campus », cela va bien au-delà.

L'EHESP, qui reste une école de dimension nationale, ne peut pas ne pas être engagée sur le sujet du numérique en santé. Nous sommes embarqués dans le cadre de l'Établissement public expérimental, qui a toute une dimension qu'il va traiter de la question du numérique, et la recherche a un impact au niveau national et international. Que, localement, on réfléchisse dans sa tête à Paris ou à Rennes, cela ne change pas grand-chose et de toute façon, pour nous, le projet embarque l'EHESP. Il y a certes les quinze collègues qui sont à Paris, mais ce projet se réfléchit collectivement, c'est l'institution, l'EHESP, insérée dans son nouveau contexte qu'est l'Établissement public expérimental, avec l'opportunité, à terme, de travailler avec tout un tas d'acteurs de dimension nationale qui sont basés à Paris et qui traitent aussi du sujet.

Le choix s'est fait à ce niveau-là, mais tout en étant bien évidemment conscients que, quand on bouge les gens, on le sait pertinemment, cela crée des tensions, cela remue. Ce n'est pas évident de déplacer les gens, nous en sommes tout à fait conscients, mais au bout du bout, nous nous sommes dit qu'il fallait tout de même faire un choix. Là, nous sommes dans un Conseil d'administration, nous essayons de faire un choix de dimension stratégique et nous sommes persuadés qu'il y a vraiment quelque chose à jouer avec tout un tas de structures sur le site parisien, mais surtout en concertation étroite avec l'Université de Rennes. On se dit que cela se joue avec l'Université de Rennes, donc si l'Université de Rennes est présente — et je crois qu'Eric HITTI est là, ce serait intéressant de recueillir son avis par rapport à ce sujet.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Monsieur LE RAT. Thierry LUGBULL a demandé la parole.

**M. LUGBULL** : Bonjour. En tant que membre du Conseil d'administration représentant une composante syndicale, mais pas les personnels, je pourrais me sentir moins légitime, mais vous demandez aussi l'avis du Conseil d'administration. Très honnêtement, je trouve que ce projet est un bon projet. Il a été bien travaillé, et je remercie Isabelle RICHARD d'avoir dépensé beaucoup d'énergie pour essayer de voir tous les aspects de cela.

Bien sûr, comme le disait mon prédécesseur, il faut faire un choix et le choix, c'est toujours difficile. Une délocalisation, c'est toujours compliqué, toujours un peu anxiogène, mais on voit bien qu'il n'y a pas vraiment de plan B et en plus, nous sommes quand même un peu pressés.

Il faut aussi se dire que dans cinq ou six ans, il faut espérer que la solution Val-de-Grâce fonctionne et là, nous aurons peut-être la possibilité d'avoir une localisation un peu meilleure et peut-être plus de locaux. Je suis effectivement un peu déçu par les poteaux que l'on voit dans cette grande salle, ce n'est jamais idéal, mais l'environnement et la proximité d'un campus dédié à la santé me fait pencher en faveur de ce projet. Je trouve que c'est un bon projet et je voterai pour. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci.

**Mme JAY-PASSOT** : Bonjour. Je rejoins les propos de Thierry LUGBULL sur ce projet. Effectivement, comme tout changement et particulièrement les changements de locaux, c'est une mutation qui n'est pas simple. Il faut prendre en compte beaucoup d'adaptations et cela se prépare. Dans notre expérience professionnelle, nous avons tous vécu qu'en prenant le temps, les solutions se trouvent et effectivement, mettre en regard ces inconvénients par rapport à l'opportunité que constitue cette localisation au sein de ce campus, c'est absolument indispensable dans le cadre de ce projet qui, effectivement, est un projet institutionnel.

Je pense également que nous avons là une opportunité à saisir d'être embarqués dans ce collectif avec des synergies qui nous ont été bien montrées par la Directrice et que nous ne mesurons peut-être pas encore complètement à ce jour. Il est aussi intéressant d'avoir en tête que nous ne sommes que sur une première étape et que nous savons d'emblée que ces locaux sont transitoires, que nous aurons d'autres locaux, et tout porte à croire que cette deuxième phase sera encore plus adaptée. Le fait d'être dans la place permettra d'avoir voix au chapitre et d'aller vers des aménagements qui seront très certainement tout à fait conformes aux besoins et aux attentes.

C'est donc un travail déjà bien conséquent, à poursuivre sans doute, mais on va clairement dans le bon sens et, pour la FHF, je voterai également en faveur de cette proposition.

**Mme JOLLIET** : Merci, Laurence.

**M. VANDERSTOCK** : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas paraphraser ce qu'ont dit mes deux collègues précédents. Je remercie la direction de l'École de la saisie de cette opportunité. Effectivement, la période estivale n'a pas permis toutes les concertations, mais vous nous avez donné toutes les garanties à destination des personnels pour pouvoir répondre à leurs attentes.

Il est vrai que les perspectives à l'École du Val-de-Grâce par la suite peuvent donner en plus une avancée et un rapprochement du centre parisien et de quitter Issy-les-Moulineaux, et c'est vrai que les locaux ont l'air excessivement intéressants même si on ne peut pas agrandir 86 mètres carrés et que nous avons bien compris qu'il faudra, pendant un certain temps, trouver les aménagements nécessaires pour que les conditions de travail des uns et des autres puissent être respectées.

Pour la CFDT, bien évidemment, nous voterons pour ce projet.

**Mme JOLLIET** : Merci, Monsieur. Madame REYNIER ?

**Mme REYNIER** : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas non plus paraphraser ce qui a été dit, mais je voulais effectivement souligner et rappeler que, grâce à la présentation de grande qualité qui ne cache pas les défis encore devant nous, c'est vraiment un projet de grand intérêt stratégique pour l'École et également pour les partenaires qui auront peut-être la chance de travailler avec l'École. C'est une belle opportunité et une chance.

Je voulais souligner également le fait que la relocalisation est inévitable puisque de toute manière, le site actuel n'est plus l'avenir de l'École. Je voulais également bien insister, et je trouve que cela avait été bien montré dans la présentation, sur le fait que des recherches actives ont été faites pour identifier toutes les opportunités possibles, toutes les alternatives possibles et qu'aujourd'hui, la piste qui est là est vraiment la piste la plus intéressante à beaucoup de points de vue. Cela a été présenté.

C'est donc vraiment une très belle opportunité avec un grand intérêt stratégique. On peut se demander s'il y aurait vraiment un avenir si nous n'arrivons pas à réussir cette relocalisation de site et si toute l'énergie n'est pas mise autour de cette réflexion.

Je veux aussi insister sur le fait que bien entendu, et cela a d'ailleurs été dit très clairement, c'est une organisation, une dynamique à recréer, aussi bien pour accompagner les mouvements des formations que pour accompagner les changements pour les communautés apprenantes et pédagogiques. Nous avons bien noté que la direction de l'école s'est engagée très fortement avec un fort dynamisme sur cette partie-là sans rien occulter. Tout n'est pas encore réglé, on le conçoit, je pense que c'est un projet très intéressant à soutenir.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Madame. Madame SANTARELLI ?

**Mme SANTARELLI** : Merci. Pour compléter les propos de Madame REYNIER, je voudrais rappeler que bien sûr, le Ministère accompagnera l'École dans la négociation avec l'INSERM et fera de son mieux pour essayer de faire en sorte que les conditions soient plus favorables pour la prise de bail ou d'autres façons de faire baisser le coût pour l'année 2023-2024. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci pour cette bonne nouvelle. Madame la Directrice, je crois que nous n'avons plus de prises de parole et que nos échanges sont terminés.

**Mme RICHARD** : Madame la Présidente, en réponse à la demande tout à fait justifiée de préciser ce que veut dire un projet pédagogique et scientifique autour du numérique, c'est le principal sujet à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du Conseil scientifique et Conseil des formations qui permettra à la fois de faire le point des financements qui ont été obtenus dans le cadre de l'Université de Rennes sur différents appels « compétences et métiers d'avenir », et de commencer collectivement à construire notre stratégie sur ce sujet-là en partenariat avec nos futurs colocataires.

Dès qu'une décision sera prise par le Conseil d'administration, je prendrai rendez-vous avec les directeurs ou présidents des différentes structures dont nous allons être proches pour voir avec eux ce que nous pouvons construire ensemble, ce qui les intéresse.

Nous avons presque déjà commencé puisque nous avons un rendez-vous avec l'Agence du numérique en santé et la Direction générale de la santé à la demande de cette dernière pour commencer à élaborer les programmes de formation continue du numérique en santé au bénéfice de la fonction publique hospitalière.

**Mme JOLLIET** : Merci. Il y a eu d'autres demandes de prise de parole. Monsieur MESURE ?

**M. MESURÉ** : Je voudrais tout d'abord remercier la directrice et l'équipe qui a été missionnée pour regarder comme ils l'ont fait, avec autant d'attention et d'intérêt, le projet. Je pense que c'est effectivement, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, une grande opportunité à laquelle je considère que nous devons adhérer le plus possible.

J'ai une petite question qui est en fait quelque chose que je vis régulièrement dans nos entreprises. Avec le télétravail, dans la mesure où tout le personnel qui devrait occuper les bureaux fermés n'est pas là régulièrement et probablement presque jamais ensemble, ne serait-il pas plus intéressant d'avoir moins de bureaux fermés et d'agencer les choses de telle façon qu'on ait des espaces ouverts qui permettraient effectivement une plus grande souplesse, quitte à avoir, comme nous l'avons maintenant dans beaucoup de nos sites, des sortes de coques d'isolation dans lesquelles — puisque le problème a été soulevé — le personnel qui souhaiterait avoir une visioconférence pourrait s'isoler ?

C'est peut-être quelque chose qui pourrait être étudié et qui, du fait du télétravail qui va continuer à se développer, pourrait être un meilleur confort pour le personnel. On craint toujours d'ouvrir les bureaux et quand on les a ouverts, on le regrette rarement.

Sinon, bien entendu, j'apporterai mon vote et celui de Christine SCHIBLER dont j'ai le pouvoir à ce programme qui est une vraie opportunité pour l'École. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci, Monsieur. Monsieur DEREGNAUCOURT ?

**M. DEREGNAUCOURT** : Merci, Madame la Présidente. Comme je pressens que nous arrivons un peu à la conclusion de nos échanges et que plusieurs des membres du Conseil ont fait part de leurs intentions de vote sur le projet, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour le faire également au titre de la CGT en indiquant que nous saluons les travaux d'investigation approfondis qui ont été conduits, la volonté de trouver de la cohérence avec d'autres projets et de créer des passerelles.

En revanche, nous ne pouvons que déplorer — et à nos yeux c'est un point bloquant — les surfaces qui sont attribuées au personnel puisque pour mémoire, et même si ce n'est pas une norme qui a un caractère contraignant et obligatoire, elle est tout de même assez reconnue par les professionnels, l'AFNOR recommande pour des bureaux qui comprennent deux personnes d'avoir au moins onze mètres carrés par personne.

Quand on voit le ratio qui est proposé, on se rend compte que nous ne sommes même pas à la moitié de ce qui est préconisé par l'AFNOR et nous ne pouvons que considérer que cela va poser des difficultés particulières à l'avenir et des conditions de travail qui ne peuvent pas être idéales, et même si elles ont un caractère temporaire, c'est un caractère qui, au mieux, va durer cinq ans avant la mise en place de l'autre projet. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de laisser des personnels dans ces conditions-là.

Pour mémoire, et en complément des réflexions de Monsieur MESURE à l'instant, il est régulièrement établi des dégradations des conditions de travail liées à la mise en place d'open-spaces qui nuisent au fait que les professionnels puissent travailler dans un niveau de concentration suffisamment efficace. Les interactions qui sont souvent souhaitées ont souvent pour but de distraire et d'empêcher un travail concentré et efficace et nuisent également à la capacité à se retrouver dans un espace qui est dédié à un professionnel, où il peut installer ses affaires et les retrouver le lendemain.

Cela crée aussi d'autres difficultés dans l'investissement des lieux de travail. Nous sommes particulièrement vigilants à limiter au maximum ce type de configuration et à les réserver à des situations très spécifiques qui ne sont pas réunies à ce stade.

En d'autres termes, nous voterons contre, pas par défiance ou par plaisir de torpiller un projet, mais simplement parce qu'il nous semble que les conditions de travail et le nombre de mètres carrés de bureaux qui sont réservés sont notoirement insuffisants.

**Mme JOLLIET** : Merci. Professeur RAUDE ?

**M. Jocelyn RAUDE** : Merci, Madame la Présidente, de me laisser la parole. Je voudrais juste témoigner, du point de vue d'un enseignant-chercheur, pour avoir pratiqué les trois sites parisiens précédents et parce que je me rends régulièrement dans ces locaux en question du fait de missions au sein de l'ANRS-MIE, du fait qu'il s'agit quand même d'une infrastructure qui est extrêmement confortable, moderne et agréable. Je dois dire que, pour avoir pratiqué les autres, on est dans un environnement qui est très favorable en termes d'accueil et de confort.

Je ne me prononcerai pas sur les mètres carrés parce que je pense que ce sont des discussions très spécifiques liées au nombre de personnes qui sont présentes et à la question du télétravail, mais sur l'infrastructure elle-même, je voudrais témoigner d'une façon très positive sur la qualité du lieu en lui-même.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Je pense que nous allons pouvoir passer aux votes. Je rappelle qu'il y a six pouvoirs qui ont été distribués. Je porte le pouvoir de Madame MATHOULIN et de Monsieur LAVALLART. Laurence JAY-PASSOT porte le pouvoir de Zaynab RIET. Monsieur LE DANTEC porte le pouvoir de Monsieur OPIQUE. Jean-Marie ANDRE porte le pouvoir de Madame MUNIGLIA et Monsieur MESURE porte le pouvoir de Christine SCHIBLER, comme il l'a rappelé.

**Mme RICHARD** : La délibération qui vous est proposée était présente dans la note qui vous a été donnée. Je la relis. Il y a d'une part les visas et d'autre part une phrase qui vous est proposée. « *Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance extraordinaire du 21 septembre 2023, approuve, d'une part, le projet de relocalisation du site parisien de l'École au sein du bâtiment PariSanté Campus situé au 2-10 rue d'Oradour-Sur-Glane, 75015 Paris, et autorise, d'autre part, la Directrice de l'EHESP à signer la convention avec l'INSERM relative aux modalités d'occupation des locaux et de facturation des prestations de services associées à l'occupation des locaux par l'EHESP ainsi que ses avenants ultérieurs éventuels* » puisque cette convention dépasse en montant très significativement ma délégation.

**📖 Le CA approuve le projet de relocalisation du site parisien de l'EHESP au sein de PariSanté Campus avec 30 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup. Je pense que, dans les points d'information du prochain Conseil, il y aura sans doute à nouveau des éléments concernant le site parisien. Cela risque d'être un élément du point d'information sur plusieurs des prochains conseils. J'ai conscience de la responsabilité qui va avec ce vote, de l'ampleur des sommes en jeu qui ne sont pas faibles, et je vais mettre toute mon énergie à ce que cela marche.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Madame la Directrice, pour tout le travail effectué et pour la clarté de votre présentation ainsi que pour l'énergie que vous mettez à défendre ce projet immobilier. J'ai la réelle sensation qu'il sera très transformant pour l'École. Merci à tous.

*La séance est levée à 11h43.*

-----